

PRÉFET DE LA RÉGION

GRAND EST

## COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

### Réunion « Boîte à outils » du 28 juin 2017 Compte-rendu

---

Tour de table des participants dont la liste est jointe en annexe et introduction de la réunion par la DRAAF (B.FABBRI) qui souhaite apporter certaines précisions avant que les échanges ne démarrent :

- la réunion de ce jour porte sur les mesures pouvant être mobilisées (boîte à outils) pour rétablir puis maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique dans les zones identifiées comme zones à enjeux. Cette boîte à outils (BàO) se veut la plus exhaustive possible. Elle est diversifiée pour répondre aux différents contextes locaux et comprend des mesures qui peuvent être engagées de manière temporaire, transitoire dans l'attente d'un retour à une situation d'équilibre dans les zones concernées.

- la démarche menée collectivement et portée par le niveau régional a vocation à être mise en œuvre par le niveau départemental, selon les besoins identifiés localement. Les mesures listées n'ont aucun caractère obligatoire ; un mode d'emploi explicitera l'utilisation de la boîte à outils.

- le document qui a été transmis en préparation de la réunion est un document de travail qui en est à sa version 6, version qui servira de document support aujourd'hui. Pour mémoire, la version initiale (« martyr ») qui a servi d'architecture au document présenté et discuté ce jour, a été élaborée par l'ONCFS début 2017, en lien avec la DRAAF qui l'a, par la suite, amendée au gré des échanges qu'elle a pu avoir avec les différents partenaires.

- les versions à venir du document suivront dorénavant le rythme des réunions de travail. Elles seront datées, numérotées et résulteront des échanges menés en GT ou des décisions prise en CP (Version N = version N-1 + remarques formulées en GT ou décisions prises en CP). Il n'y aura plus de versions intermédiaires.

- la présente réunion est la continuité de la réunion annulée du 28 avril dernier. Conformément aux décisions prises en comité paritaire du 5 mai 2017, elle se tient en comité restreint, jugé plus adapté à un travail opérationnel. C'est une réunion technique, dont l'objet est de formuler des propositions au Comité Paritaire qui fera le choix de les valider ou non. Aucun arbitrage ne sera pris par ce groupe de travail.

M.URBANIAK (Fédération Régionale des Chasseurs Grand Est) souhaite faire une remarque avant d'étudier les différentes mesures constituant la boîte à outils plus en détail : il aurait souhaité commencer par travailler sur le mode d'emploi (caractère obligatoire des mesures ?, uniquement zones à enjeux ?,....) de cet outil avant que l'on en discute le contenu. Il s'interroge sur la nécessité de définir préalablement un certain nombre de règles. Il regrette également que le premier chapitre soit celui qui traite de la réduction, du contrôle et de la gestion du grand gibier. Sa préférence aurait été de voir le document débiter par le chapitre 4, à savoir les systèmes d'observation et de mesures, ce qui aurait traduit la nécessité de partir d'un état des lieux partagé.

M. BRIOT (FDC des Vosges) fait également remarquer que, selon lui, la BàO ne tient pas assez compte des spécificités des espèces et qu'il est important de parler de régulation des espèces et non pas d'éradication. Il

met également en garde contre les effets pervers d'une sur-chasse. (stress des animaux qui deviennent difficilement chassables et qui sont à l'origine davantage de dégâts)

La DRAAF (B.FABBRI, H.RICHARD et M,LUCAS) précise que l'architecture du document traduit le fait que la mise en œuvre de la BâO concerne en priorité les zones à enjeux pour lesquelles le premier objectif recherché est bien la diminution des populations de gibier sur un pas de temps relativement court. Compte tenu du consensus relatif au déséquilibre forêt/gibier sur les zones à enjeux, il est nécessaire de sortir des pratiques habituelles, voire de se laisser la possibilité d'imaginer temporairement des scénariis de rupture ou de proposer des mesures qui aujourd'hui ne sont pas autorisées sur un plan réglementaire.

Aucune mesure ne sera rendue obligatoire. Les décisions seront prises localement, de façon la plus concertée et consensuelle possible. En revanche, il sera important de disposer de retours d'information au niveau régional sur les mesures mises en œuvre au niveau local de manière à capitaliser les bonnes pratiques.

***Après ces déclarations liminaires, le document est examiné, mesure par mesure. Les échanges sont nombreux et intenses. Les principaux points et observations formulés se retrouvent ci-dessous ou dans le document version V7 du 29 juin 2017 joint au présent compte-rendu.***

P.ANCEL soulève la question de la gouvernance, notamment pour les massifs interdépartementaux. Réponse est faite que les décisions seront prises de façon concertée au niveau local. Une discussion plus détaillée sera menée sur ce point lorsqu'il sera abordé dans le document.

M.BRIOT confirme que l'objectif, dans les zones à enjeux, est bien de diminuer les populations. Par contre, il convient de le faire en respectant l'éthique de la chasse et les populations d'animaux. Il conviendra également de motiver les chasseurs sur le terrain. Pour lui, il est également important de faire respecter la réglementation existante et de ne pas hésiter à sanctionner les mauvais élèves. M.HUBERT (FDC des Ardennes) confirme l'existence de nombreux outils réglementaires qu'il conviendrait parfois de mettre en œuvre de façon plus efficace et rigoureuse.

M.KIMMEL (DREAL) fait remarquer que si les participants à la réunion s'accordent sur le fait que dans les zones en déséquilibre avéré il convient d'augmenter de façon significative les prélèvements, cela n'est pas partagé sur le terrain.

Des échanges portent ensuite sur la nécessité de récolter les informations (constats de tirs, comptages, indices de consommation, estimation de dégâts,...) de manière régulière afin, notamment, de pouvoir adapter la pression ou les méthodes de chasse aux zones concernées selon les résultats obtenus et constats réalisés. Ce point sera évoqué plus en détail par la suite. (recensement des outils de télédéclaration existants, rôle des différents acteurs, mutualisation des pratiques,...)

C.URBANIAC indique qu'il est important, voire indispensable d'identifier dès le départ l'espèce concernée et responsable des dégâts. Il reprend l'idée déjà évoquée lors de réunions précédentes de rédiger une fiche de présentation pour chaque massif à enjeux dans laquelle figurerait l'ensemble des données disponibles s'y rapportant.

Malgré des échanges intenses, riches d'enseignements et efficaces, l'ensemble du document n'a pu être parcouru à l'issue de la journée de travail. Une seconde réunion s'avère nécessaire pour achever le travail entrepris. Elle est fixée au 30 août prochain, dans la même configuration. Elle se tiendra à la même heure (9h30) et au même endroit (DDT de Meurthe-et-Moselle).

M.FABBRI remercie les participants pour leur participation active à la construction de ce document et souligne le caractère respectueux et cordial, des échanges.

La séance est levée à 17h00.

**Annexe**

**Liste de présence – Réunion technique « boîte à outils ESC ».**

	<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
1	ONCFS	Eveline NIVOIS	Chargée d'études et de développement
2	FRC	Christophe URBANIAK	Directeur
3	FDC 08	Michel HUBERT	Président
4	FDC 67	Gérard LANG	Président
5	FDC 88	Jean-Pierre BRIOT	Président de la commission grand gibier
6	ONF	Rodolphe PIERRAT	Adjoint au DT ONF groupe Est
7	COFOR	Delphine NICOLAS	Directrice
5	CRPF	Pascal ANCEL	Ingénieur – Référent cynégétique
6	CRPF	Laurence CARNOT	Ingénieur Environnement
16	DDT 54	Laurent MARCOS (matin)	Directeur adjoint
	DDT 54	Séverine LABORY	Cheffe du service « Agriculture, Forêt, Chasse »
17	DDT 57	Olivier JACQUE	Chef unité chasse
18	DDT 67	Claudine BURTIN	Responsable du pôle « Milieux Naturels et Espèces »,
19	DDT 68	Jean-Pierre MARCHAND	Chef du bureau « Nature, Chasse, Forêt »

20	DDT 88	Julien PHILIPPE	Technicien chasse
21	Conseil Régional Grand Est	Margaux LEBECQUE	Chargée de Mission
22	DREAL	Christophe KIMMEL	Chargé de mission
23	DRAAF	Benoît FABRI	Directeur adjoint
24	DRAAF	Hervé RICHARD	Chef de pôle
25	DRAAF	Mélanie LUCAS	Chargée de mission